



Conseil "ENVIRONNEMENT"

Bruxelles, le 5 mars 2019

Présidé par: **Grațiela Leocadia Gavrilescu**, vice-Première ministre et ministre de l'environnement de la Roumanie, et **Ioan Deneș**, ministre roumain des eaux et forêts

Représentant de la Commission européenne: Commissaire **Karmenu Vella**

Heure de début: 9:30

L'ORDRE DES POINTS EST SUSCEPTIBLE D'ÊTRE MODIFIÉ

Les ministres de l'environnement tiendront un débat d'orientation sur la **vision stratégique à long terme pour une économie neutre pour le climat (une planète propre pour tous)**. Ils procéderont ensuite à un examen de la directive relative à l'**eau potable** en vue de parvenir à une orientation générale. Les deux discussions seront retransmises en direct.

Lors d'un déjeuner informel, les ministres de l'environnement discuteront du **Pacte mondial pour l'environnement**.

Durant la session de l'après-midi, les ministres procéderont à un échange de vues sur l'**écologisation du Semestre européen**. Le Conseil procédera également à un débat d'orientation sur le cadre de l'UE en matière de **perturbateurs endocriniens**.

Sous le point "Divers", la Commission communiquera des informations sur une nouvelle proposition législative sur un système mondial de collecte des données relatives à la consommation de fuel-oil dans le domaine des transports maritimes, et sur l'amélioration de la mise en œuvre de l'élimination progressive des hydrofluorocarbones dans l'UE. La délégation espagnole communiquera des informations sur les politiques de protection de l'environnement visant à lutter contre le dépeuplement des zones rurales. La délégation belge abordera la question de la lutte contre les émissions de gaz à effet de serre par la tarification aérienne. Les délégations française, espagnole et luxembourgeoise interviendront au sujet de l'accord de Paris. La délégation italienne informera le Conseil des préparatifs de la réunion à venir de la convention de Barcelone, et la présidence et la Commission feront le point sur les résultats de la réunion de la convention d'Espoo qui s'est tenue récemment.

Conférence de presse: à l'issue de la session (vers 18 h 30).

* * *

Les conférences de presse et manifestations publiques peuvent être suivies par transmission vidéo

à l'adresse suivante: <http://video.consilium.europa.eu>

La transmission vidéo, téléchargeable en qualité "diffusion" (MPEG 4), et la photothèque sont accessibles à l'adresse suivante:

<https://tvnewsroom.consilium.europa.eu/permalink/207314>

¹ La présente note a été élaborée sous la responsabilité du service de presse.

EAU POTABLE

Le Conseil tiendra un débat sur la directive relative à la **qualité des eaux destinées à la consommation humaine** (refonte), également appelée "directive relative à l'eau potable". Le débat vise à parvenir à un accord sur la position du Conseil (orientation générale).

Les paramètres de qualité et l'approche en matière de surveillance prévus dans cette directive ont été déterminés il y a plus de vingt ans. Cette proposition de refonte vise donc notamment à actualiser les normes relatives à la qualité des eaux et à introduire une approche fondée sur les risques dans le cadre de la surveillance de l'état des eaux. La mise à jour proposée de cette directive est aussi un résultat direct de la toute première **initiative citoyenne européenne** à avoir abouti, à savoir "Right2Water", qui a recueilli plus de **1,8 million de signatures**. Ainsi, la proposition instaure de nouvelles obligations en ce qui concerne l'amélioration de l'accès à l'eau et les informations à fournir aux consommateurs sur la qualité de l'eau et les services liés à son utilisation. Enfin, dans l'objectif d'éliminer les obstacles qui demeurent au sein du marché intérieur, la proposition de refonte prévoit d'harmoniser les normes applicables aux produits entrant en contact avec l'eau potable.

La Commission a présenté sa proposition législative et l'analyse d'impact qui l'accompagne au groupe "Environnement" du Conseil le 13 février 2018. Le Conseil "Environnement" du 25 juin 2018 a tenu un débat d'orientation sur la proposition, lors duquel les ministres ont discuté de la meilleure manière d'améliorer l'accès à l'eau et ont suggéré d'instaurer des **normes d'hygiène applicables aux produits entrant en contact avec l'eau potable**. Des discussions de fond se sont poursuivies au niveau des experts durant les présidences autrichienne et roumaine.

En vue de protéger la santé humaine le mieux possible des effets néfastes de toute contamination de l'eau potable, le texte de compromis actuel qui doit être examiné par les ministres le 5 mars propose de déterminer ces exigences en matière d'hygiène au moyen d'actes d'exécution. Ces actes d'exécution prévoieraient:

- des listes positives européennes de compositions ou substances de départ autorisées à être utilisées pour la fabrication de produits;
- des méthodes communes pour procéder aux essais et à l'approbation de ces substances ou compositions;
- des procédures et des méthodes pour procéder aux essais et à l'approbation des produits sous leur forme définitive;
- la procédure régissant les demandes d'ajout ou de suppression de compositions ou substances de départ sur les listes positives européennes;
- un marquage des produits entrant en contact avec l'eau potable, indiquant leur conformité avec la directive relative à l'eau potable.

[Débat d'orientation sur la directive relative à l'eau potable tenu au sein du Conseil "Environnement" le 25 juin 2018](#)

Proposition de la Commission ([5846/18](#) + [ADD 1 à 5](#))

UNE PLANÈTE PROPRE POUR TOUS

Le Conseil tiendra un débat d'orientation sur la communication relative à une **vision stratégique à long terme pour une économie neutre pour le climat**, que la Commission a publiée le 28 novembre 2018. Le Conseil "Environnement" a tenu un premier échange de vues sur la communication de la Commission en décembre. Des débats ministériels ont également eu lieu au sein des Conseil "Énergie" et "Compétitivité", et de plus amples discussions sectorielles sont prévues au cours des semaines et mois à venir. Le Conseil européen traitera de cette question lors de sa réunion des 21 et 22 mars, lors de laquelle les chefs d'État et de gouvernement devraient fournir des orientations politiques.

Le 5 mars, la présidence roumaine invitera les ministres à tenir un débat d'orientation sur la base de deux questions.

Questions posées aux ministres

1. **Sur la base de votre évaluation/analyse au niveau national des actions nécessaires pour réaliser les objectifs de l'accord de Paris, quels éléments de la vision à long terme sont les plus importants au regard des défis et/ou des perspectives que présente la transition vers une économie neutre pour le climat qui soit socialement juste et économiquement viable? Quels types de politiques ou d'outils au niveau de l'UE pourraient contribuer à relever ces défis spécifiques?**
2. **Les investissements indispensables pour réaliser la transition devront provenir principalement du secteur privé. Quel type de cadre facilitateur est nécessaire pour stimuler les investissements utiles, entre autres dans les nouvelles technologies au moyen de la recherche, de l'innovation et du développement, ainsi que dans l'éducation et la formation, y compris la reconversion et le perfectionnement professionnels de la main-d'œuvre?**

Communication de la Commission

Le 28 novembre 2018, la Commission européenne a présenté une vision stratégique à long terme pour une économie prospère, moderne, compétitive et neutre pour le climat ("Une planète propre pour tous") en réponse à la demande formulée par le Conseil européen en mars 2018.

La communication expose la vision de la Commission pour une Europe neutre pour le climat à l'horizon 2050.

Cette communication vise à expliquer comment l'Union européenne peut montrer le chemin à suivre en **investissant dans des solutions technologiques réalistes, en favorisant l'adhésion citoyenne et en coordonnant mieux les mesures dans des domaines essentiels, tels que la politique industrielle, la finance et la recherche**. Elle attire également l'attention sur la nécessité d'y parvenir au moyen d'une **transition socialement juste**, en accroissant la compétitivité de l'UE sur les marchés mondiaux et en **créant des emplois hautement qualifiés ainsi qu'une croissance durable en Europe**. Elle met aussi en exergue les avantages accessoires, tels que **l'amélioration de la qualité de l'air et la préservation de la biodiversité**.

La vision à long terme couvre presque tous les domaines d'action pertinents et est cohérente avec l'objectif de l'accord de Paris consistant à contenir l'élévation de la température moyenne de la planète nettement en dessous de 2 °C par rapport aux niveaux préindustriels et à poursuivre l'action menée pour limiter l'élévation de la température à 1,5 °C par rapport aux niveaux préindustriels. La communication ne vise pas à fixer des objectifs concrets pour l'Union, par exemple pour 2040 ou 2050. Cependant, elle présente des options et des scénarios connexes pour une "neutralité climatique" à long terme, en vue de parvenir à une réduction nette des émissions de gaz à effet de serre comprise entre 80 % et 100 % d'ici 2050.

Scénarios analysés

La stratégie expose huit scénarios différents conformes à l'accord de Paris, qui peuvent être classés en trois catégories:

- **réduction des émissions de gaz à effet de serre de 80-85 % d'ici 2050**
Les scénarios 1 à 5 conduiraient à une réduction des émissions de gaz à effet de serre de 80-85 % grâce à une efficacité énergétique accrue et à l'utilisation de différentes technologies innovantes.
- **réduction des émissions de gaz à effet de serre de 90 % d'ici 2050**
Le scénario 6 conduirait à une réduction de 90 % grâce à une combinaison efficace sur le plan économique des options prévues dans les scénarios précédents.
- **réduction des émissions de gaz à effet de serre de 100 % d'ici 2050**
Les scénarios 7 et 8 montrent que la neutralité climatique à l'horizon 2050 pourrait être atteinte par une bioénergie et des puits de carbone accrus, une plus grande utilisation du captage et du stockage du carbone, une économie circulaire efficace et un changement des comportements.

La communication recense les principaux domaines dans lesquels des mesures supplémentaires doivent être prises, tels que l'efficacité énergétique et les énergies renouvelables, les transports, l'industrie, l'agriculture et l'utilisation des terres. Elle présente également les éléments d'un cadre facilitateur destiné à soutenir les investissements nécessaires, la recherche et l'innovation, la transition sociale et économique et la coopération internationale, et le renforcement du rôle des citoyens et du niveau local.

Prochaines étapes

Au cours de l'année 2019, **plusieurs formations du Conseil tiendront des débats d'orientation approfondis** sur la contribution de leurs domaines d'action respectifs à la vision globale.

Parallèlement, au cours du premier semestre 2019, la Commission européenne entend porter le débat sur l'importante mutation économique et le changement sociétal profonds nécessaires de manière ouverte et inclusive dans tous les États membres de l'UE. Elle encouragera les parlements nationaux, les entreprises, les organisations non gouvernementales, les villes, les communautés et les citoyens, y compris les jeunes, à participer aux dialogues avec les citoyens. Ils débattront de la contribution équitable de l'UE à la réalisation efficace des objectifs de température fixés à long terme par l'accord de Paris et détermineront les grandes composantes de l'action à mettre en œuvre pour réaliser cette transformation.

Par ailleurs, d'ici le 1^{er} janvier 2020, les États membres devront avoir élaboré des stratégies nationales à long terme pour 2050.

Le débat à l'échelle de l'UE devrait permettre à l'UE de présenter sa stratégie à long terme à la CCNUCC d'ici 2020, comme l'exige l'accord de Paris.

[Note de la présidence \(doc. 6347/19\)](#)

[Échange de vues sur la stratégie à long terme lors de la session du Conseil "Environnement" du 20 décembre 2018](#)

[Projet d'ordre du jour de la réunion du Conseil européen \(21 et 22 mars 2019\)](#)

[Communication de la Commission intitulée "Une planète propre pour tous - une vision européenne stratégique à long terme pour une économie prospère, moderne, compétitive et neutre pour le climat"](#)

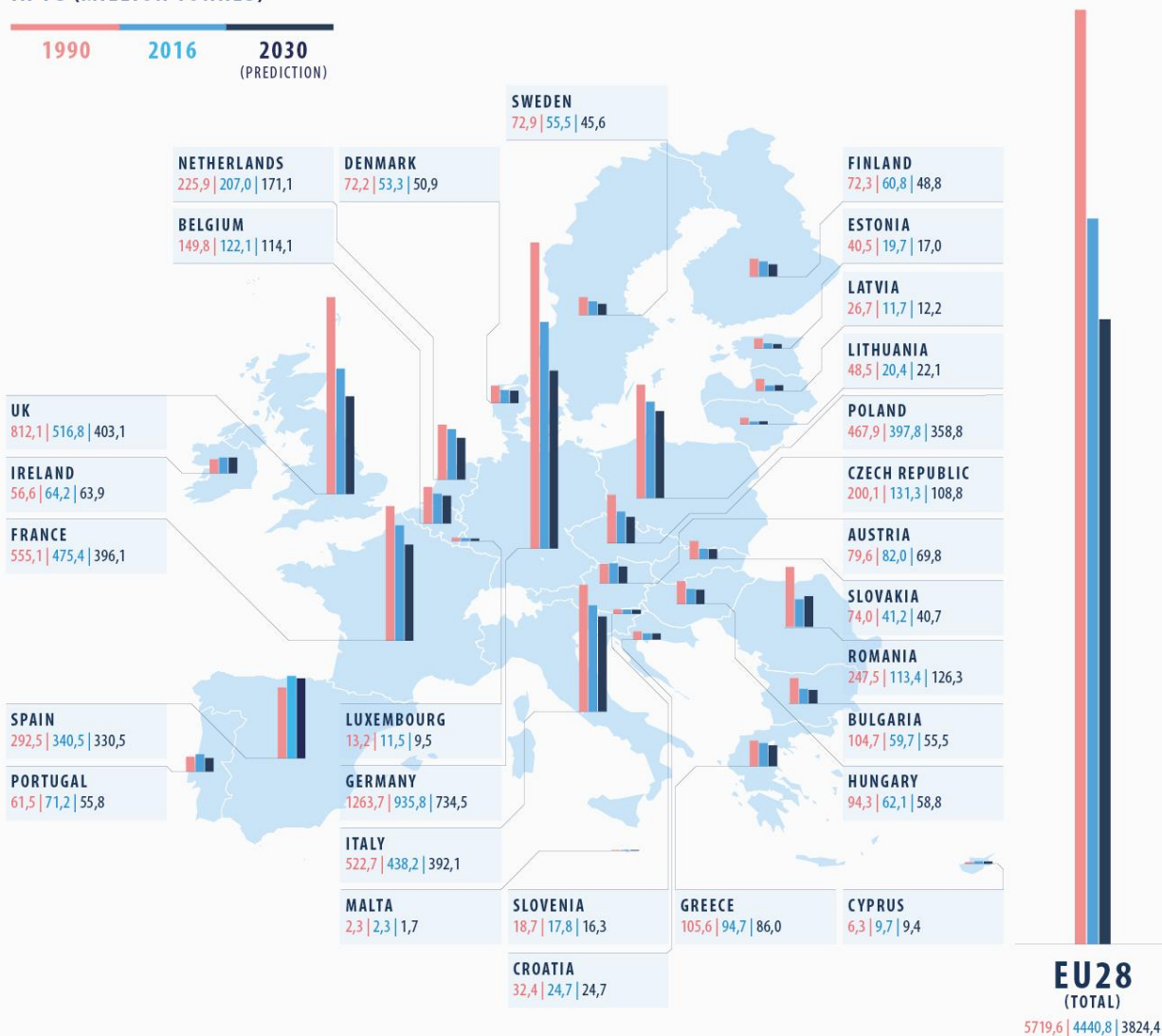
[Analyse approfondie accompagnant la communication de la Commission](#)

[Questions et réponses: une stratégie à long terme en vue d'une planète propre pour tous](#)

[Conclusions du Conseil européen du 22 mars 2018](#)

Greenhouse gas emissions in the EU

IN TG (MILLION TONNES)



Council of the European Union
General Secretariat

© European Union, 2018.
Reproduction is authorised, provided the source is acknowledged

PERTURBATEURS ENDOCRINIENS

Les ministres tiendront un débat d'orientation sur la communication de la Commission relative au cadre de l'Union européenne en matière de perturbateurs endocriniens. À la suite de l'actualisation récente de la législation sur les pesticides et les biocides en vue d'y inclure des dispositions spécifiques concernant les perturbateurs endocriniens, cette communication vise à **traiter les perturbateurs endocriniens de manière plus complète et cohérente** dans un plus large éventail de domaines.

Le débat d'orientation qui se tiendra le 5 mars devrait permettre de formuler des orientations politiques pour la suite des travaux sur les perturbateurs endocriniens. La présidence articulera ce débat autour de deux questions:

Questions à l'intention des ministres

1. **Sur la base de l'expérience acquise dans le cadre de l'application de la législation sectorielle de l'UE sur les produits chimiques visant à protéger la santé humaine et l'environnement, quelle est, à votre avis, la meilleure approche en vue d'élaborer un cadre de l'UE cohérent pour les perturbateurs endocriniens?**
2. **Quelles mesures concrètes à court terme pourraient être prises pour accélérer la mise en œuvre des engagements pris dans le 7^e PAE et plus rapidement atteindre ses objectifs?**

Objectif de l'initiative

Les perturbateurs endocriniens sont des **composés chimiques pouvant interférer avec le système hormonal**. Les préoccupations de la société quant aux effets indésirables des perturbateurs endocriniens sur la santé et l'environnement demeurent vives. Selon différentes études, un lien a été établi entre les substances aux propriétés perturbant le système endocrinien et des problèmes de santé humaine parmi lesquels figurent **l'infertilité, les malformations génitales, la puberté précoce, l'obésité, le cancer et les troubles neurocomportementaux**. Ces substances peuvent se rencontrer dans de nombreux produits communément utilisés tels que les cosmétiques, les jouets et les textiles.

Les connaissances scientifiques sur les perturbateurs endocriniens ont considérablement progressé au cours de ces dernières années. Pour l'instant, les approches en matière de réglementation sur les perturbateurs endocriniens dans la législation de l'UE diffèrent d'un secteur à l'autre.

La législation de l'Union régissant les **pesticides et les biocides** récemment adoptée établit, pour la première fois, des critères d'identification des perturbateurs endocriniens, sur la base de la définition de l'Organisation mondiale de la santé. Suivant cette législation, fondée sur le principe de précaution, **aucun produit biocide ou phytopharmaceutique ayant des propriétés de perturbation endocrinienne ne peut recevoir d'autorisation** de mise sur le marché en vue d'une utilisation par le grand public, sauf possibilités de dérogation très limitées.

D'autres textes législatifs de l'UE, par exemple en matière de **cosmétiques, de jouets et de matériaux destinés à entrer en contact avec des denrées alimentaires**, ne contiennent aucune disposition particulière concernant les perturbateurs endocriniens et les soumettent à une évaluation scientifique des risques générale ainsi qu'à des mesures réglementaires au cas par cas, sur la base d'exigences générales en matière de sécurité des produits.

La communication de la Commission intitulée "Vers un cadre complet de l'Union européenne en matière de perturbateurs endocriniens", adoptée le 7 novembre 2018, vise à donner suite aux mesures recensées par le 7^e programme d'action pour l'environnement en ce qui concerne les substances chimiques, et en particulier les perturbateurs endocriniens, ainsi que les engagements pris au niveau international à l'égard des substances chimiques dangereuses.

Un certain nombre d'États membres ont déjà élaboré des **stratégies nationales** pour traiter les perturbateurs endocriniens, alors que leurs incidences négatives sur la santé et l'environnement suscitent une préoccupation croissante. La communication de la Commission est bienvenue car elle ouvre la voie à une stratégie de l'Union européenne sur cette question importante.

ÉCOLOGISATION DU SEMESTRE EUROPÉEN

Le Semestre européen constitue une occasion unique d'**intégrer les préoccupations environnementales dans les grandes politiques économiques et d'investissement**.

L'intégration des questions environnementales dans les politiques et activités de l'UE est une obligation qui découle des traités et répond au besoin de plus en plus pressant de parvenir à une société durable. Une véritable intégration de ces questions est essentielle pour garantir la cohérence des investissements de l'UE, en vue de **promouvoir un développement durable et de soutenir des réformes structurelles**. C'est ce qui ressort des conclusions du Conseil européen de décembre 2018, dans lesquelles ce dernier insiste sur le fait que "le marché unique doit évoluer de manière à intégrer pleinement (...) la **transition vers une économie plus verte**" et qu'il faut "renforcer la cohérence avec toutes les politiques connexes".

Dans l'examen annuel de la croissance 2019 (EAC 2019), il est indiqué qu'un investissement public et privé bien ciblé devrait aller de pair avec un ensemble bien conçu de réformes structurelles afin, à terme, de réaliser l'objectif de l'UE **consistant à passer à une économie circulaire, à faibles émissions de carbone, en faveur de la durabilité à long terme**.

Dans l'EAC 2019, il est également indiqué que des investissements favorables à la durabilité environnementale peuvent stimuler la productivité dans l'ensemble de l'économie grâce à **une plus grande efficacité des ressources et à des coûts d'intrants plus faibles**.

La poursuite du découplage de l'utilisation de l'énergie et des ressources et de la croissance économique est nécessaire pour atteindre les objectifs de l'UE pour 2030 en matière de climat et d'énergie, conformément aux engagements pris dans le cadre de l'accord de Paris. Dès lors, **l'investissement dans l'économie circulaire à faibles émissions de carbone**, y compris par l'innovation, est essentiel pour permettre à l'Europe de rester compétitive au niveau mondial et d'accroître la productivité sans compromettre le niveau de vie.

Enfin, dans l'examen annuel de la croissance 2019, il est souligné que **la modernisation des infrastructures de transport et l'investissement dans une mobilité intelligente, durable et sûre**, y compris la mobilité à zéro émission, restent problématiques dans plusieurs États membres. L'investissement privé doit être davantage exploité pleinement: les réseaux intégrés au niveau régional et les initiatives locales devraient être encore développés pour financer les entreprises et promouvoir la décarbonation et la transition vers une économie plus durable.

En particulier, des institutions publiques performantes contribuent à accroître la croissance et sont une condition préalable à la réalisation d'autres réformes.

Les discussions qui seront menées au niveau ministériel lors de la session du Conseil "Environnement" du 5 mars 2019 seront résumées dans le rapport de synthèse commun à l'intention du Conseil des affaires générales, afin de préparer la réunion du Conseil européen des 21 et 22 mars 2019.

Questions posées aux ministres

1. **Comment la durabilité pourrait-elle être mieux prise en compte dans les investissements au-delà de 2020, en particulier ceux qui sont financés par le budget de l'UE et les budgets nationaux? Quel type d'instruments convient-il de mettre au point au niveau national pour assurer des investissements durables?**

Toile de fond

Le principal défi pour l'avenir consiste à faire en sorte que les investissements offrent des avantages sociaux aux citoyens de l'UE et ne portent pas directement ou indirectement atteinte à l'environnement. Cela témoigne de la nécessité de préserver notre environnement et notre bien-être, mais également de la nécessité d'assurer la réussite des investissements.

L'existence d'un cadre stratégique approprié définissant les mesures nécessaires pour satisfaire aux exigences environnementales de l'UE constitue une première étape essentielle qui doit dûment s'inscrire dans le cadre des politiques de gestion partagée. À cet égard, les autorités nationales devraient mettre en place tous les mécanismes et instruments utiles susceptibles d'être utilisés par les promoteurs de projets et les autorités fournissant un financement pour assurer la durabilité et la résilience au changement climatique des investissements. Les autorités nationales compétentes devraient définir les mesures appropriées pouvant être prises à différentes étapes de l'élaboration des projets afin d'assurer des investissements plus écologiques et plus résilients.

2. Comment la transition vers une économie plus verte peut-elle être soutenue dans le cadre des réformes environnementales/administratives appropriées?

Toile de fond

Tous les États membres peuvent encore renforcer leurs capacités administratives en matière d'environnement. Les autorités chargées de l'environnement manquent souvent de capacités et de ressources, ce qui influe sur l'élaboration/la maturation des projets et/ou leur bonne mise en œuvre. Des capacités administratives insuffisantes se traduisent par une faible capacité de mise au point, d'évaluation et de mise en œuvre des investissements durables. La plupart des États membres disposent de structures de coordination dans les diverses administrations sectorielles et à différents niveaux, mais l'efficacité de ces structures varie.

La conception d'instruments et la mise en place d'une formation appropriée à l'utilisation de ces instruments à l'intention des administrations ainsi que des différents acteurs participant au processus (promoteurs de projets, consultants environnementaux, ONG, etc.) constituent des défis majeurs pour les investissements durables.

Les États membres peuvent agir ensemble et améliorer le transfert de connaissances afin de trouver le meilleur moyen d'élaborer et de mettre en œuvre leurs propres projets et des projets communs grâce à des investissements plus écologiques et plus durables.

Il convient de recourir largement au service d'appui à la réforme structurelle pour concevoir et mener des réformes structurelles et accompagner, en particulier, la mise en œuvre effective des conditions favorisantes proposées.

L'appui à la réforme pourrait être complété par une assistance technique au titre de la politique de cohésion, lorsque les institutions compétentes dans le domaine de l'environnement entrent en ligne de compte pour la mise en œuvre de cette politique.

D'une manière générale, il apparaît clairement qu'une amélioration de la gouvernance et de la coordination ne peut que profiter à la politique environnementale, qui s'avère moins efficace lorsqu'elle est menée indépendamment des autres politiques sectorielles ou générales.

[Note de la présidence pour l'échange de vues \(6260/19\)](#)

[Projet d'ordre du jour de la réunion du Conseil européen \(21 et 22 mars 2019\)](#)

DIVERS

- Règlement modifiant le règlement (UE) 2015/757 afin de tenir dûment compte du système mondial de collecte des données relatives à la consommation de fuel-oil des navires
 - Informations communiquées par la Commission ([6117/19 + ADD1-3](#))
 - Amélioration de la mise en œuvre de l'élimination progressive des hydrofluorocarbones dans l'UE
 - Informations communiquées par la Commission ([6455/19](#))
 - Politiques environnementales pour lutter contre le dépeuplement des zones rurales et améliorer la qualité de vie
 - Informations communiquées par la délégation espagnole (doc. [6871/19](#))
 - Préparatifs de la réunion à venir de la convention de Barcelone
 - Informations communiquées par la délégation italienne (doc. [6875/19](#))
 - Résultats de la réunion de la convention d'Espoo qui s'est tenue récemment
 - Informations communiquées par la présidence et par la Commission (doc. [6790/19](#))
 - Lutter contre les émissions de gaz à effet de serre par la tarification aérienne
 - Informations communiquées par la délégation belge (doc. [6636/19](#))
 - Renforcement de la cohérence entre les accords de libre-échange de l'UE et l'accord de Paris sur le changement climatique
 - Informations communiquées par les délégations française, espagnole et luxembourgeoise
-